

Loi sur l'intérêt

de nouveaux débouchés au Canada et ouvrira la voie à des contrats à long terme avec d'autres pays, ce qui, en retour, favorisera la stabilité nécessaire dans le monde d'aujourd'hui. D'autres pays recherchent la sécurité à long terme des approvisionnements alimentaires. Nous, Canadiens, par l'entremise de nos organisations agricoles, pouvons leur fournir ces denrées alimentaires et garantir à ce secteur si durement touché aujourd'hui la sécurité et les liquidités dont il a besoin.

Les intentions du député de Vaudreuil (M. Herbert) qui a présenté ce bill sont très louables. Cette mesure ne va pas assez loin, à mon avis, et si nous pouvons faire davantage en proposant des amendements, ce projet de loi offrira la sécurité dont nous avons tant besoin aujourd'hui.

M. Douglas Fisher (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, je tiens à féliciter les députés de notre parti qui sont intervenus de façon si éloquente au sujet des problèmes que connaissent les propriétaires et les agriculteurs, et qui nous ennuient tous. Nous voulons tous trouver les réponses tant cherchées. Cependant, le problème est en partie résolu, à l'heure actuelle, grâce à la baisse spectaculaire des taux d'intérêt. Celle-ci est due, en grande partie à la confiance qu'a su redonner aux Canadiens le programme des 6 et 5 p. 100 du gouvernement.

M. Nickerson: Je suppose que vous plaisantez!

M. Fisher: Le programme des 6 et 5 p. 100 donne des résultats, ce qui doit être encourageant pour tous les propriétaires, les agriculteurs, les personnes du troisième âge et les hommes d'affaires. Tout le monde doit se réjouir de voir les taux d'intérêt baisser, l'inflation ralentir et les effets du programme des 6 et 5 p. 100 commencer à se faire réellement sentir dans notre pays. Voilà qui est encourageant pour chacun d'entre nous.

Des voix: Bravo!

M. Fisher: Examinons quelques données précises. A l'heure actuelle, les taux d'intérêt hypothécaires sont inférieurs à 12 p. 100. En fait, ils atteignent près de 11 p. 100. Le taux préférentiel est tombé aujourd'hui à 11.5 p. 100, soit le niveau le plus bas depuis 1978. Les journalistes nous informent que les taux d'intérêt vont continuer de baisser, que c'est bon signe.

M. Smith: Les beaux jours sont revenus.

M. Kempling: Vous trouvez que les beaux jours sont revenus, quand deux millions de Canadiens sont en chômage?

M. Fisher: La balance commerciale du Canada demeure très favorable. Le dollar canadien s'est raffermi et est très bien coté sur les marchés internationaux. Nos ventes au détail augmentent de volume, ce qui signifie que les consommateurs reprennent confiance. Ce sont là autant de signes d'une relance économique prochaine, d'une relance que le gouvernement a amorcée grâce à son programme des 6 et 5 p. 100.

Une voix: Comment pouvez-vous croire une chose pareille?

M. Fisher: La preuve de cette bonne nouvelle, c'est l'inflation qui baisse. Elle a baissé de plus de 2 p. 100 depuis que le

ministre des Finances (M. Lalonde) a présenté son exposé économique.

[Français]

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre! En conformité de l'article 24(2) du Règlement, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations. Tous les ordres qui précèdent le n° 137 sous la rubrique Projets de loi publics émanant des députés sont-ils réservés du consentement unanime?

Des voix: D'accord.

* * *

[Traduction]

LA LOI SUR LA COMMISSION FÉDÉRALE D'ENQUÊTE SUR LES TRANSPORTS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est) propose: Que le projet de loi C-337, prévoyant l'établissement d'une Commission fédérale d'enquête sur les transports (enquêtes impartiales en matière d'accidents de transport), soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des transports.

—Monsieur le Président, comme je suis heureux de voir les députés d'en face présents en si grand nombre!

Des voix: Bravo!

M. Forrestall: Je me réjouis de vous voir ici. Quelle façon d'attirer un auditoire!

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Forrestall: Le projet de loi que j'ai l'honneur de présenter pour la dixième fois à la Chambre n'est pas sans importance.

Une voix: Nous vous écoutons.

M. Forrestall: Quelle bande d'abrutis! Vous devriez être partis dîner.

Une voix: Ils sont déjà un peu partis.

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre, je vous prie. Le député devrait s'adresser à la présidence.

Des voix: Oh, oh!

M. Forrestall: Nous savons pourquoi vous êtes ici, monsieur le Président. Je me demande pourquoi les députés d'en face sont restés si nombreux.

Il s'agit d'une question très sérieuse. C'est la dixième fois que je présente à la Chambre une mesure qui aurait pour effet de supprimer le moindre soupçon de conflit d'intérêts dans le vaste domaine des enquêtes en matière d'accidents au Canada. Le Canada demeure en effet l'un des rares pays occidentaux à ne pas avoir pris depuis longtemps la décision prudente d'enlever aux organismes chargés de promulguer des règlements la responsabilité d'enquêter sur les accidents qui se produisent dans le secteur visé par ces mêmes règlements.